

Pour demander votre dossier d'inscription
ou obtenir plus de renseignements
sur le « Permis d'Agir »,

appelez le

01 39 07 74 88

ou bien rendez-vous directement sur

www.yvelines.fr



Conception : Amada&Co - Impression : Wauquier - Avril 2011. © BRANDX / Jupierimages - Foblia.

18-25 ans

PERMIS D'AGIR



Soyez solidaire et recevez **500€**
pour votre permis de conduire



VOUS VOUS INVESTISSEZ DANS UN PROJET CIVIQUE, NOUS VOUS AIDONS À FINANCER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE.

AVOIR SON PERMIS DE CONDUIRE EST, PLUS QUE JAMAIS, INDISPENSABLE POUR ACCOMPLIR DES PROJETS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS. COMPTE-TENU DU COÛT GLOBAL DU PERMIS DE CONDUIRE, LE DÉPARTEMENT DES YVELINES SOUHAITE AIDER LES JEUNES QUI EN ONT LE PLUS BESOIN.

500€ D'AIDE SUR LE MONTANT TOTAL DE VOTRE PERMIS DE CONDUIRE...

Nous finançons une partie de votre permis de conduire. Ce forfait d'un montant total de 500 euros vous est accordé en contrepartie d'une aide citoyenne.

...ET VOUS VOUS ENGAGEZ DANS UN PROJET CITOYEN.

Cette action s'effectuera au sein d'un service du Département des Yvelines ou dans une association agréée par celui-ci. La durée de votre engagement sera de 20 à 40 heures.

COMMENT BÉNÉFICIER DU « PERMIS D'AGIR » ?

VOUS Y AVEZ DROIT SI VOUS :

- êtes Yvelinois
- avez réussi votre code (permis B)
- avez entre 18 et 25 ans
- n'êtes pas en apprentissage anticipé de la conduite (AAC)
- ou votre famille n'êtes pas soumis à l'impôt sur le revenu
- vous engagez dans un projet citoyen

JE SUIS INTÉRESSÉ PAR LE « PERMIS D'AGIR » ET JE VEUX EN CONNAÎTRE LA PROCÉDURE.

- vous appelez le **01 39 07 74 88** (Direction des Territoires d'Action Sociale) ou consultez **www.yvelines.fr**
- nous vous adressons un dossier d'inscription par courrier postal ou électronique
- nous mettons à votre disposition un conseiller pour vous aider à remplir votre dossier
- vous vous informez sur les différents projets citoyens qui vous sont proposés
- vous nous retournez le dossier et nous le traitons dans un délai d'un mois maximum
- vous effectuez votre action civique
- nous vous versons l'aide de 500 euros une fois votre action civique terminée

